

LASER — ÉPILATION

Socle – Laser

▲ Échéance 1^{er} sept. 2027

Formation socle obligatoire pour pratiquer l'épilation laser à visée esthétique — 2 technologies : Diode (800-810 nm) + Alexandrite (755 nm), 9 élèves max.

Décret n°2024-470 validé par le Conseil d'État (12/03/2026) • arrêtés du 19/02/2025 et 11/08/2026. Une formation fabricant ne remplace pas la formation socle. Le report ne vise que les professionnels déjà en activité : si vous débutez, la formation est à valider avant vos premiers actes.

DURÉE	TARIF	CERTIFICATION	EFFECTIF
4 j 28 heures de formation	1 800 € TTC 4x sans frais Alma, ou 6x à 12x	5 ans puis remise à niveau d'une journée	9 élèves max 3 machines — 3 élèves par machine

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES — À L'ISSUE, VOUS SAUREZ

- ✓ Comprendre le cadre légal, les normes de sécurité et les obligations liées à l'utilisation des lasers
- ✓ Acquérir les protocoles de soin, d'hygiène, de traçabilité et de déclaration des incidents
- ✓ Réaliser une séance complète en toute autonomie — du premier accueil au suivi post-acte
- ✓ Maîtriser les fondamentaux scientifiques et techniques — technologie laser et impacts sur la peau
- ✓ Identifier les phototypes et adapter les paramètres sur Diode comme sur Alexandrite

PROGRAMME DÉTAILLÉ — 28 H SUR 4 JOURS

Théorie — classe virtuelle • 9 h

9 H + 30 MIN QCM

- Module 1 • Anatomie, physiologie & contre-indications (3 h)
- Peau saine et lésée — phototypes & phanères
- Contre-indications, gestion des risques, prise en charge post-épilation
- Module 2 • Cadre réglementaire & sécurité (3 h)
- Réglementation applicable — portail de signalement (art. D.1413-58 CSP)
- Normes de sécurité, EPI, notices (art. D.1151-11 CSP)
- Module 3 • Accueil client, hygiène & matériel (3 h)
- Accueil, information, traçabilité et suivi des actes
- Appareils laser : paramètres, réglages, protocoles
- Évaluation théorique : QCM 20 questions en 30 min — conditionne l'accès à la pratique

Pratique laser — présentiel • 18 h

18 H + 30 MIN ÉVAL.

- Principes de fonctionnement des appareils (2 h)
- Paramètres, normes de sécurité — notice D.1151-11, déclaration des incidents
- Manipulation sur zones anatomiques • modèles (12 h)
- Zone 1 • Visage — lèvres, menton, sourcils : zones fines
- Zone 2 • Haut du corps — aisselles, bras
- Zone 3 • Bas du corps — cuisses, jambes
- Zone 4 • Zones sensibles — maillot intégral, fesses : protocoles renforcés
- Exercice libre + débrief + remise de l'attestation (4 h)
- Séance complète toutes zones en autonomie — analyse selon phototypes
- Évaluation pratique : mise en situation de 30 min devant jury — seuil ≥ 10/20

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présence 100 % obligatoire, assiduité vérifiée en distanciel comme en présentiel. Théorie : QCM 20 questions / 30 min — la réussite (≥ 10/20) conditionne l'accès à la pratique. Pratique : mise en situation de 30 min devant jury collégial, indépendant et impartial (≥ 10/20). Note ≤ 5/20 éliminatoire.

♦ Groupe WhatsApp dédié

Chaque promotion bénéficie d'un espace d'échange privé : premières mises en pratique, questions techniques, cas concrets et mises à jour réglementaires. Objectif : sécuriser votre démarrage en conditions réelles.

PUBLIC • PRÉREQUIS • FINANCEMENT • ENCADREMENT

PUBLIC CIBLE	PRÉREQUIS	FINANCEMENT
Esthéticien(ne)s (CAP, BAC PRO), infirmier(e)s DE, professionnels de l'esthétique ayant obtenu la validation de leur qualification professionnelle auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) — conformément à l'Arrêté du 19/02/2025.	– Diplôme esthétique (CAP, BP, BTS) ou IDE – Ou qualification professionnelle validée par la CMA – Test de positionnement + entretien préalable – PSC1 (esthéticien-ne-s) : journée non dispensée par le centre — IDE dispensé(e)s, n° RPPS à fournir	4x sans frais Alma 6x • 10x • 12x* FAFCEA OPCO France Travail
MATÉRIEL FOURNI	ENCADREMENT	DÉBOUCHÉS
– Laser Diode (800-810 nm) 4 longueurs d'onde – Laser Alexandrite (755 nm) – Lunettes de protection laser – Gel conducteur & accessoires de sécurité – Manuel de formation & consommables	♦ Sandrine Almeida Référent(e) pédagogique • Référent PSH : Sandrine Almeida. Deux formatrices spécialistes du laser : 15 ans de pratique médico-esthétique, 18 ans d'expérience terrain. Lorsqu'un(e) infirmier(ère) participe à une session, un(e) IDE expérimenté(e) intervient dans l'équipe pédagogique et siège au jury (arrêté du 11/08/2026).	– Praticien(ne) laser en institut certifié – Centre médico-esthétique – Ouverture de son propre centre Attestation à afficher, lisible par la clientèle (art. D.1151-3 CSP) • IDE : à transmettre à votre conseil de l'Ordre.

POURQUOI ACADEMY ALMEIDA

BI-TECHNOLOGIE	FORMATRICES EXPERTES	PRATIQUE INTENSIVE
Les deux plateformes de référence : Diode (800-810 nm), polyvalente, et Alexandrite (755 nm) sur phototypes clairs — vous savez travailler sur n'importe quelle machine.	Deux esthéticiennes spécialistes du laser : 15 ans de pratique médico-esthétique et 18 ans d'expérience terrain.	9 élèves max, 3 machines — 3 élèves par machine, encadrement individualisé, jamais de session surchargée.

MODALITÉS PRATIQUES & INSCRIPTION

LIEU & HORAIRES	INSCRIPTION & DÉLAI D'ACCÈS	ACCESSIBILITÉ
Centre Academy Almeida — 43 av. de l'Europe, 95330 Domont (Île-de-France). Horaires et convocation transmis après validation du dossier.	Admission sur dossier : test de positionnement et entretien préalable. Inscription possible dans un délai de 14 jours (délai légal de rétractation). Convention remise à l'inscription (art. L.6353-1).	Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap sur demande. Référent PSH : Sandrine Almeida — contact@academyalmeida.com • 07 81 80 96 09.

MODES DE PAIEMENT

Paiement en 4x sans frais avec Alma, ou en 6x, 10x et 12x*. Financements FAFCEA, OPCO et France Travail selon votre statut — notre équipe vous oriente vers la solution adaptée. *Le paiement en 6, 10 ou 12 fois est une opération de crédit soumise à conditions et à acceptation du dossier ; un crédit vous engage et doit être remboursé.

INSCRIPTION

contact@academyalmeida.com
07 81 80 96 09
academyalmeida.com

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation officielle
valable **5 ans** • renouvellement obligatoire

DÉLAI DE RÉTRACTATION

14 jours
art. L.6353-1 Code du Travail